

### Questions au Feuilleton

**M. Mike Landers (secrétaire parlementaire du ministre d'État (environnement)):** 1. L'enquête sur les ports pétroliers de la côte ouest a reçu l'autorisation du Conseil privé (n° 1977-597, le 10 mars 1977) et du Conseil du Trésor (Circulaire n° 749596). Les fonds sont tirés du plafond des dépenses fixé pour 1977-1978. a) et b) Les crédits et montants approuvés sont: Dépenses d'exploitation, crédit 20, \$1,157,000; Dépenses d'immobilisation, crédit 25, \$20,000; Subventions et contributions, crédit 30, \$260,000. c) Personnes ayant reçu paiements au 30 novembre, 1977: Dr. Andrew Thompson, L. Lewis, J. Steeves, P. Fraser, J. Service, N. Napier, J. Wigmore, A. Ho, R. Snow, N. Hannum, G. Harland, C. Zick, M. Gates, D. Baba, R. Epstein, R. Anthony (Edwards, Kenney & Bray), Peter Bernard (McCrae, Montgomery et als), A. Pape, M. Shaffer, B. Williams (Williams, Swinton & Co.), C. Aspinall; D. Elliott.

2. Membres et personnel de l'enquête: Dr Andrew Thompson, \$51,450; L. Lewis, \$15,450; J. Steeves, \$10,133; P. Fraser, \$4,197; J. Service, \$3,342; N. Napier \$7,670; J. Wigmore, \$8,125; A. Ho, \$8,182; R. Snow, \$7,424; N. Hannum, \$8,654; G. Harland, \$7,254; C. Zick, \$4,750; M. Gates, \$3,641; D. Baba, \$1,800; R. Epstein, \$1,272. Experts-conseils, autres que les membres et personnel de l'enquête, payés: Edwards, Kenney & Bray, \$84,781; McCrae, Montgomery et als, \$29,178; A. Pape, \$19,050; M. Shaffer, \$22,300; Williams, Swinton & Co., \$7,321; C. Aspinall, \$17,042; D. Elliott, \$6,355.

NOTA: Ces membres de l'effectif ont été payés à contrat à même les fonds du crédit 20, dépenses d'exploitation.

3. 1. Kitimat Oil Coalition, \$100,000; 2. Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés, \$60,000; 3. Union of British Columbia Indian Chiefs, \$35,000; 4. Nishga Tribal Council, \$25,000; 5. Labour Advisory Committee—Victims of Industry Changing Environment (VOICE), \$15,000; 6. B.C. Wildlife Federation, \$10,000; 7. District of Kitimat, \$5,000; 8. Coalition against Supertankers, \$5,000; 9. Regional District of Kitimat—Stikine, \$5,000; Total des fonds versés aux intervenants \$260,000.

4. a) Columbia Survey, Navigation des grands pétroliers, \$543.00; b) W. McKay, Incidence sur la pêche commerciale et vivrière des autochtones, \$2,811.43; c) Blue Peace C.A.S.E., Évaluation du terminal pétrolier et capacité d'intervention en cas de déversement; \$5,000.00; K. Busswood, Incidences sociales de l'aménagement d'un port pétrolier à Kitimat, \$2,812.68; Eaton, Barley, Consultation sur les incidences économiques liées au projet de construction d'un pétrolier, \$12,552.00; Western Montana, Études sur l'environnement et la santé publique en rapport avec un port pétrolier, \$1,611.91; CanGuard, Consultation sur les déversements, \$3,533.21; Captain McNail, Étude de faisabilité des ports pétroliers, \$1,000.00; B.L. Smith, Services de consultation technique, \$4,992.61; Tussing, Considérations économiques et principes directeurs dans le choix d'un port pétrolier sur la côte ouest, \$7,791.09.

### MRC—L'ACHAT DE LAMES DE NICKEL

#### Question n° 1296—M. Rodriguez:

1. Pour les années 1973 à 1977, de quelles sociétés la Monnaie royale canadienne a-t-elle acheté des bandes de nickel pour la fabrication de pièces de monnaie?

[M. Munro (Esquimalt-Saanich).]

2. Pour chaque société et selon le pays d'origine, quelle a été la valeur annuelle de ces livraisons?

**L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services):** 1. Pendant les années de 1973 à 1977 inclusivement, la Monnaie royale canadienne s'est approvisionnée en lame de nickel pour la fabrication de pièces canadiennes de monnaie des deux compagnies suivantes: Sherritt Gordon Mines Limited, Toronto; the International Nickel Company Limited, Toronto.

2.	Sherritt-Gordon	International Nickel
1973	\$4,385,931	\$ 2,792,884
1974	7,174,367	9,991,426
1975	6,001,504	14,650,035
1976	1,860,270	6,238,699
1977	4,933,640	8,545,867

La Monnaie royale canadienne n'est pas en mesure de connaître les sources d'approvisionnement en nickel brut de ces compagnies.

### G.T.E. LENKURT ELECTRIC (CANADA) LTD.

#### Question n° 1303—M. Leggat:

La société G.T.E. Lenkurt Electric (Canada) Ltd. a-t-elle reçu des subventions du gouvernement et, dans l'affirmative, à combien s'élèvent-elles?

**M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Du ministère de l'Industrie et du Commerce, G.T.E. Lenkurt Electric (Canada) a reçu les subventions suivantes (exception faite de l'aide accordée dans le cadre de la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques):

Année financière	Montant
1977-1978*	\$ 1,535
1976-1977	24,819
1975-1976	177,037
1974-1975	200,349
1973-1974	244,556
1972-1973	153,784
1971-1972	438,083
1970-1971	203,663

\* Du 1<sup>er</sup> avril 1977 au 22 février 1978.

Aux termes de l'article 13, on ne peut fournir de renseignements sur l'aide accordée dans le cadre de la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques. Du ministère de l'Expansion économique régionale, dans le cadre de la loi sur les subventions au développement régional, la G.T.E. Lenkurt Electric (Canada) Ltd. a accepté des offres de subvention pour les années financières 1973-1974 et 1975-1976. Au moment de chaque offre, les montants des subventions étaient évalués à \$549,000 et \$530,425 respectivement. En ce qui concerne les ministères des Finances et de l'Emploi et de l'Immigration, ainsi que le Conseil national de recherches du Canada: aucune.

### LA PENSION DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

#### Question n° 1403—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

1. Combien de personnes au Canada, par province, touchent la pension de vieillesse?